

APPEL A PROJETS GESTION D'UN « ÉTABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL DU JEUNE ENFANT » A ARGOUGES POUR LA PERIODE 2025-2028

LE CADRE & LES MISSIONS	2
Le cadre politique institutionnel	2
Description des missions et du niveau de qualité attendu	2
Conditions de conventionnement	2
LA SELECTION DE L'OPERATEUR	3
Conditions d'éligibilité	3
Critères de sélection	3
Calendrier prévisionnel	3
LE PROCESSUS POUR CANDIDATER	3
Documents du projet à remettre	3
Forme juridique de l'opérateur	4
Remise candidatures	4
Visite obligatoire	4
Rencontres entre les opérateurs et la Ville de Bayeux	4

APPEL A PROJETS POUR LA GESTION D'UN « ÉTABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL DU JEUNE ENFANT » A ARGOUGES POUR LA PERIODE 2025-2028

LE CADRE & LES MISSIONS

Le cadre politique institutionnel

La Ville de Bayeux porte une attention particulière au développement d'une politique petite enfance qui a à cœur d'assurer la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles. Dans ce cadre, elle lance un appel à projet, à destination des opérateurs, associations ou SCIC, œuvrant sur le champ de la Petite Enfance dans le but d'assurer la gestion d'un équipement de type crèche sur le territoire de Bayeux, pour une durée de trois ans. Le partenariat entre la Ville de Bayeux et l'opérateur choisi fera l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens du 1er septembre 2025 au 31 août 2028.

Par délibération n°10 en date du 27 février 2019, la Ville de Bayeux a décidé de qualifier les activités relatives à la Petite Enfance et aux loisirs de l'Enfant en Service Social d'Intérêt Economique Général (SSIEG), devenu Service d'Intérêt Economique Général (SIEG).

Description des missions et du niveau de qualité attendu

Dans le cadre des missions non-lucratives reconnues SIEG, la Ville de Bayeux souhaite mandater un opérateur (association ou SCIC) et lui confier les missions d'organiser et d'assurer la gestion de l'équipement suivant : une crèche accueillant des enfants de 8 semaines à 4 ans d'une capacité d'au minima 40 places, localisé au 44 rue de Beauvais, 14400, BAYEUX.

L'opérateur devra assurer les missions suivantes :

- Gestion administrative, financière et du personnel de l'équipement
- Assurer l'entretien des locaux et les menus travaux

Qualité du service attendu :

- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants
- Assurer un service d'accueil minimum des enfants
- Déclarer les services aux autorités compétentes et s'assurer de la conformité des déclarations, (service PMI du CD14, Caf 14, MSA...)
- Assurer une gestion optimale des services par les moyens appropriés
- Collaborer dans le cadre de l'application de la Convention Territoriale Globale
- Assurer une continuité dans l'offre de services proposée aux familles (lien et passerelles mises en place en interne et avec les partenaires)
- Amélioration continue du projet pédagogique

Conditions de conventionnement

La Ville de Bayeux procédera au versement d'une compensation directe des obligations de service public (CDOSP) qui résulteront de la gestion du « SIEG multi-accueil du jeune enfant à ARGOUGES » pour la période 2025-2028. Cette CDOSP se traduira de manière opérationnelle par une subvention en numéraire et en nature versée par la Ville de Bayeux, comme suit :

- La mise à disposition des locaux et des fluides.
- Compensation directe des obligations de service public.

Une convention d'objectifs et de moyens sera établie par la Ville de Bayeux sur la base du document « projet » joint en annexe de l'appel à projets.

APPEL A PROJETS POUR LA GESTION D'UN « ÉTABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL DU JEUNE ENFANT » A ARGOUGES POUR LA PERIODE 2025-2028

LA SELECTION DE L'OPERATEUR

Conditions d'éligibilité

La Ville de Bayeux réalise un appel à projets par avis public pour sélectionner les candidatures en fonction des objectifs et critères de service public suivants :

- Adéquation du projet par rapport aux missions d'intérêt général
- Capacité à proposer et animer des approches impliquant les professionnels et usagers
- Expérience dans le domaine socio-éducatif : animation d'activités équivalentes, savoir-faire dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité
- Capacité professionnelle : équipe pédagogique dont dispose la structure candidate (qualification conforme à la réglementation en vigueur), équipe pluridisciplinaire
- Connaissance du tissu social local et plus spécifiquement auprès des publics en situation de vulnérabilité
- Engagement dans les dynamiques partenariales, coopération dans la réalisation de projets
- Absence de but lucratif
- Action favorisant l'implication et la participation de volontaires et de bénévoles
- Forme de l'opérateur : association ou SCIC

Critères de sélection

Les critères sont les suivants :

Critères de sélection	Pondération
Le projet éducatif et la qualité des services proposés, le nombre de places	50 points
Les tarifs proposés aux usagers	10 points
Le modèle de gouvernance, l'expertise de gestion, la proposition financière	40 points

Calendrier prévisionnel

Lancement appel à projets : 17 février 2025

Date limite de remise des projets : 24 mars 2025

Attribution officielle : semaine 22

Prise en charge par le candidat des missions confiées : 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 aout 2028

LE PROCESSUS POUR CANDIDATER

Seuls les dossiers complets seront étudiés

Documents du projet à remettre

Les projets doivent contenir a minima :

- Le projet social-éducatif et pédagogique en réponse aux critères de sélection
- Présentation du mode de gouvernance du gestionnaire statuts-parution au journal Officiel, extrait KBis, compositions des instances décisionnelles
- Organigramme du personnel
- Règlement de fonctionnement
- Budget prévisionnel sur la période du projet

**APPEL A PROJETS POUR LA GESTION D'UN « ÉTABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL DU JEUNE ENFANT » A
ARGOUGES POUR LA PERIODE 2025-2028**

- Attestation de visite

Forme juridique de l'opérateur

Pour être lauréat de l'appel à projet, le candidat doit être une association ou une SCIC.

Remise candidatures

CANDIDATURE à adresser pour le **17 février 2025** au plus tard à :

- Direction des Solidarité de la Ville de Bayeux, 19 rue Laitière, 14 400, BAYEUX
- Ou cbayeux@mairie-bayeux.fr

Visite obligatoire

Une visite des locaux « 44 rue de Beauvais, 14000 BAYEUX » est obligatoire, sur rendez-vous préalable auprès de : **personne à contacter**.

A l'issue de la visite, il sera remis aux candidats une attestation de visite.

Rencontres entre les opérateurs et la Ville de Bayeux

Pour la bonne compréhension des projets, la Ville de Bayeux se réserve le droit de rencontrer deux porteurs de projets (dans l'ordre du classement) pour un entretien visant à expliquer la candidature. La durée de cet entretien sera de deux heures maximum, en présence d'élus et/ou agents de la Ville de Bayeux.